

Département du Jura

MAIRIE  
DE  
**MOISSEY**  
39290



# COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 17 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe - Serge JACQUET - MATA Téo-MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves VAUDOISOT Marie-Pierre

Autre invité présent : Nicolas THABARD

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Marie-Pierre VAUDOISOT

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11

Convocation : 10/07/2019 – Affichage : 24/07/2019

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2019 est approuvé sans observation de la part des membres présents, sauf 1 observation de la part de Gilles MIELLE qui souhaite une précision par rapport à l'intégration des résultats où apparaît un solde de positif de la CDC NOJ. Il s'agit en fait du solde des Ordures ménagères concernant la commune de MOISSEY qui pourrait faire l'objet d'un paiement ou non après la dissolution de la structure.

### **Délibération n° 38 -19 : PLUI du GRAND DOLE**

Le Maire communique au conseil municipal l'arrêté préfectoral 2019-06-07-039-656 qui propose un schéma qui ne tient pas compte du projet validé par les élus. Il rappelle que la démarche construite a nécessité de contacter un grand nombre de propriétaires susceptibles d'être intéressés par un projet d'urbanisation, où nous nous sommes appliqués à rester dans le cadre fixé (40 logements entre 3 et 5 ha), et à garder comme cap l'intérêt général de la collectivité et l'épanouissement du village.

Les propositions de l'arrêté sont inadaptées, incompréhensibles et méprisantes vis-à-vis des élus qui se sont impliqués dans cette démarche. Par rapport au PLU de la commune validé le 09 décembre 2009 et en cours à ce jour, nous rendons plus de 4,6 hectares de terre agricole ou naturelle. La proposition validée par le conseil municipal sollicite 4,97 hectares, là où il existe une volonté d'aménagement. La superficie urbanisable demandée est quasiment identique à celle du PLU. Dans l'arrêté il est validé ou accordé sous réserve des zones qui n'ont pas fait l'objet de demande d'urbanisation

Les extraits de demande de dérogation pour la commune qui ont pu servir à la réflexion et décision de la CDPENAF sont en partie erronés puisque l'un fait référence à la commune de Gredisans ??? et l'autre présente un objectif foncier de 10 ha et 120 logements pour la commune de Moissesey alors qu'il est en réalité de 3 à 5 ha et 10 logements.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désapprouve en totalité le schéma proposé qui ne tient pas compte du projet validé par les élus. Il confirme sa demande d'urbanisation des zones couvrant les OAP près d'Amont et Pérousot et des parcelles AB 146 et 148, ZA 109 et 112, ZD 174-175-176 et 177 et qui entrent dans le cadre fixé.

Il donne un avis favorable à la requête de Mme LAUBIER demandant qu'une partie de la parcelle ZD 158 puisse être aménagée pour la construction d'un funérarium. Cette demande fait suite aux projets des Pompes funèbres MAGNO dont le siège est à Moissey et qui souhaite étendre son offre de service. L'emplacement actuel du magasin (grande rue) ne permet pas une extension et le seul espace disponible le long de la RD 475 est cette parcelle. La commune ne disposant pas de terrain qui le permette.

#### **Délibération n° 39-19 : Recours contre l'arrêté du Préfet**

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition du Maire de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif de BESANCON pour contester l'arrêté du Préfet à venir dans le cas où les propositions seraient maintenues.

Cette affaire serait confiée Maître SUISSA, avocat à BESANCON, spécialisée en Droit Public.

#### **MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX RUE BASSE ET RUE DE LA GARE**

Le Maire communique au conseil municipal la proposition de mission et rémunération établie par JD BE SARL, 83 Rue de Dole 25000 BESANCON, pour le projet de réfection de voirie Rue Basse et Rue de la Gare à MOISSEY. Cette proposition d'un montant total de 8 720.00 € HT soit 10 464.00 € TTC se décompose comme suit : Réalisation d'un levé topographique forfait 880.00 € HT + la Mission Maîtrise d'œuvre forfait 7 840.00 € HT

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, un deuxième devis sera demandé pour pouvoir comparer les offres.

#### **Délibération n° 40-19 : ACTE ADMINISTRATIF ÉCHANGE ET VENTE**

Considérant les actes authentiques de vente qui seront reçus en Mairie par le Maire concernant la vente ou l'échange de parcelles dans le cadre de la création de la parcelle à bâtir 8 Rue du Pérousot :

Actes de Vente : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du JURA ZA 82 Au Pérousot

Acte d'échange CONSORTS ROBERT ZA 165 – 25 m2 de Indivision à Commune et ZA 168 – 31 m2 de Commune à INDIVISION issues d'une modification parcellaire en cours d'enregistrement, (servitude raccordement aux réseaux)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-Pierre VAUDOISOT, 1<sup>o</sup> adjointe au Maire, pour représenter la Commune dans les actes administratifs de vente ou d'échange indiqués ci-dessus qui seront dressés en Mairie et reçus par le Maire.

Le prix de vente de la parcelle ZA 82 au Pérousot d'une superficie de 124 m2 est fixé à 1 € symbolique compte tenu qu'il s'agit d'une parcelle située entre deux propriétés ZA 81 et ZA 101 toutes deux propriétés de l'OPH du JURA et qu'elle n'a pas d'intérêt particulier pour la commune.

#### **Délibération n° 41-19 : CONTRAT AGENT SOCIAL AU FOYER LOGEMENT**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide la création à compter du 01/08/2019 d'un emploi d'agent social territorial contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes : assurer des tâches et activités de la vie quotidienne auprès des personnes âgées du Foyer logement de MOISSEY.

Cet emploi sera occupé Valérie ROUSSET, actuellement en poste pour les remplacements maladie récurrents dont le contrat n'est plus adapté, car il faut également palier au départ à la retraite d'un agent en mai. C'est donc un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable dans la limite de 2 ans qui lui sera proposé. Unanimité du Conseil Municipal.

#### **Délibération n° 42-19 : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE MME BARBIER CHARLINE**

Considérant le départ à la retraite d'un agent en mai, le Conseil Municipal, accepte d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de travail d'un agent social du foyer logement, Madame BARBIER Charline et FIXE la durée hebdomadaire de travail à compter du 01/08/2019 à 28 heures au lieu de 25.

#### **Délibération n° 43-19 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de la trésorerie municipale du Grand Dole par rapport à une décision de la commission de surendettement qui impose d'effacer une dette pour un montant de 719.78 € au profit de M et Mme KROL David pour des redevances assainissement non acquittées depuis 2007. Il vote les crédits correspondants en dépense à l'article 6542 du budget assainissement : créance en non valeur 720.00 €.

### **Délibération n° 44-19 – SUBVENTION RÉGION BOCAGE ET PAYSAGE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par l'ACCA de MOISSEY, soutenue par la fédération départementale de Chasse, pour déposer en urgence un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Environnement – Appel à projet « Bocage et Paysage » pour la plantation de deux haies sur la parcelle communale ZD 82 et création d'un verger de sauvegarde, à réaliser respectivement au cours des hivers 2019/2020 et 2020/2021. Le coût global du projet s'élève à 2 560.00 € TTC – Le dossier a déjà été déposé car la limite était fixée au 28 juin, mais il faut faire parvenir la délibération correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de plantation de deux haies sur la parcelle communale ZD 82 indiqué ci-dessus. Il sollicite l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2019 auprès du Conseil Régional de Franche Comté, susceptible de participer à hauteur de 70 % et vote le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

<b><u>DÉPENSES :</u></b>		
- Coût de la réalisation	.....	2 560.00 €
<b><u>RECETTES :</u></b>		
- Subvention Régionale	.....	1 792.00 €
- Fonds propres		768.00 €

### **Délibération n° 45-19 –SUBVENTION FOND DE CONCOURS DU GRAND DOLE**

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité proposé par le Grand DOLE en 2018, un fonds de concours à destination de ses communes membres a été créé pour aider à financer des programmes de travaux et le projet d'installation d'une balançoire pour les plus grands et d'une table sur l'esplanade est éligible dans le cadre des équipements urbains. Vu les devis établis pour un montant global HT de 8 594.22 €, la commune peut prétendre à une subvention de 50 % du montant des travaux, sans compter le devis en cours pour la signalétique qui pourrait y être ajouté.

### **Délibération n° 47-19–RENOUVELLEMENT BAIL PRÉCAIRE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'atelier au 17 Grande Rue attenant à la nounourserie est loué en bail commercial depuis le 1er juin 2016 avec une extinction le 30 juin 2018 à Monsieur RICHARD Bruno, artisan, suivi d'un renouvellement sous forme de bail précaire jusqu'en juin 2019.

Ce dernier ayant fait part de son intention de poursuivre la location, il invite le conseil municipal à délibérer pour le prolonger d'un an. Avis favorable du conseil municipal, aux mêmes conditions, soit et 150 € mensuel.

### **Délibération n° 48-19 : GRAND DOLE - MODIFICATION DES STATUTS – COMPÉTENCE FOURRIÈRE**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mettre en place une fourrière automobile intercommunale, destinée à répondre à la problématique des véhicules ventouses et/ou épaves, à vider les espaces où se déroulent des festivités et à déplacer les véhicules gênants. Les activités d'enlèvement et de transport des véhicules seraient confiées à un ou plusieurs garages ; le reste des interventions serait géré en régie.

Afin de pouvoir mettre en place ce nouveau service intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite ainsi élargir son domaine d'intervention à la création et gestion d'une fourrière automobile et modifier en conséquence ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives, la création et la gestion d'une fourrière automobile.

### **Délibération n° 49-19 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 BUDGET COMMUNAL**

La Trésorerie Municipale du grand dole signale que l'article 775 du budget primitif où sont inscrits les crédits en prévision de la vente de 23 000 € pour la parcelle communale, n'est pas un compte qui peut être utilisé pour le budget. Il convient de prendre une décision modificative pour inscrire cette somme au bon endroit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative nécessaire :

Recette Fonctionnement	775	=	- 23 000 €
Recette Investissement	024	=	+ 23 000 €
Recette Investissement	021	=	- 23 000 €
Dépense Fonctionnement	023	=	- 23 000 €

## **Délibération n° 50 -19 : AVENANT SIDEC TRAVAUX EFFACEMENT RUE BASSE**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 10 du 13 mars 2018 acceptant de confier au SIDEC les travaux d'effacement des réseaux Rue Basse et Rue de la Gare.

Le projet de convention accepté faisait apparaître une participation de la collectivité d'un montant de 54 403.97 €.

Les travaux prévus initialement ont été modifiés pour tenir compte de la demande de la commune : portée supplémentaire afin de dégager la dernière parcelle de la Rue de la Gare et des réseaux aériens, avec une incidence financière.

Le Conseil Municipal, approuve les travaux supplémentaires pour dégager la dernière parcelle de la Rue de la Gare et des réseaux aériens et accepte le surcoût tel que détaillé ci-dessous :

Nature des travaux	Participation initiale estimée	Participation estimée + Supplément	Surcoût total 6 675.78 €	Article
Réseau électrique	24 885.10	28 956.49	4 071.39	2041582
Eclairage public	14 253.63	16 241.93	1 988.30	238
Réseau téléphone	15 265.24	15 881.33	616.09	2041582

Les crédits correspondants qui seront inscrits aux articles suivants + 4 688 à l'article 2041582 et + 1 989 € à l'article 238 seront prélevés comme suit afin de ne pas déséquilibrer le budget : - 3000 € à l'article 020 dépenses imprévues et - 3 677 € à l'article 2151 Travaux de voirie

## **QUESTIONS DIVERSES**

**STATUE VIERGE A L'ENFANT** : Le Maire communique la demande de Madame Sylvie DE VESVROTTE qui souhaite que la statue découverte dans le talus, recueillie et nettoyée par un habitant de MOISSEY, soit transférée dans l'Église, qui semble le lieu le mieux adapté pour l'abriter. Étant une propriété de la commune, probablement en provenance du jardin du presbytère, elle sollicite l'accord du Conseil municipal qui devra être suivi de l'accord du curé de la paroisse. Avis favorable du Conseil municipal.

**RUELLE MAISON 4 GRANDE RUE** : Le conseil municipal accepte la proposition de Nicolas THABARD soit « Ruelle de la Licorne » pour baptiser ce treige.

**SÉCURITÉ** : un devis a été demandé pour des feux tricolores à installer devant le local infirmier pour un passage plus sécurisé.

**SERVICE CIVIQUE** : La commune a reçu un agrément pour 3 ans et peut accueillir un jeune en service civique à compter du 01/09/2019. Nicolas THABARD a été désigné comme tuteur.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION** : La commune cherche 2 agents recenseurs pour réaliser le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

**DÉVIATION** : La proposition de déviation de la Rue de la Serre de manière à ce que les camions de la carrière rejoignent la RD 475 par la voie communale C2 d'Offlanges puis le chemin rural dit de Blanc Saule et de Beauvernois qui pouvait constituer une première tranche dans la déviation de MOISSEY n'a pas été retenue par le Département en raison d'une trop forte pente. Un autre tracé est envisagé pour permettre de rejoindre la RD 475 dans de bonnes de conditions visibilité, mais le Département n'a pris aucune décision ou engagement pour porter ce projet.

**DDFIP** : Un article paru récemment désigne la commune de MOISSEY comme « accueil de proximité ». Suite à la réorganisation des services prévus d'ici le 31 décembre 2022, la majorité de l'accueil des usagers ne se ferait plus dans les trésoreries, mais dans des maisons de services publics au nombre de 14 dans le Jura et dans des points d'accueil de proximités à créer (14 prévus également). MOISSEY voit son rôle de bourg centre renforcé par ce projet même si rien n'est arrêté à l'heure actuelle.

**DETR** : Le dossier de demande de subvention pour un montant de 34 275 € déposé à la préfecture pour la création des deux locatifs dans l'immeuble au 4 Grande Rue n'a pas été accepté au motif que le projet ne respecte pas la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation).

**Date à retenir** : Le 1<sup>er</sup> septembre 2019 le foyer logement fêtera ses 30 ans.

Le Maire  
**Dominique TRONCIN**

